

---

# Journée de sensibilisation Les violences sexuelles et sexistes sur le lieu du travail

---

Mieux les connaître pour agir

Sophie Raix, chargée de mission

Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la  
Protection des Populations

site internet : [www.femmes.gouv.fr/](http://www.femmes.gouv.fr/)

[www.stop-violences-femmes.gouv.fr](http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr)



# Plan d'intervention

- Les enquêtes et les chiffres
- Définitions
- Formes de violences sexistes et sexuelles
- Des secteurs plus touchés
- Des facteurs fragilisants
- Comportement des victimes
- Des conséquences sur la santé, dans la vie personnelle et professionnelle
- Dépistage / préconisation

# Enquêtes et données

- **Dans l'enquête « cadre de vie et sécurité »** de l'ONDRP (2009/2010) estime qu'environ 280 000 personnes de 18 à 75 ans ont été victimes d'au moins un acte de violence sexuelle hors ménage dont un peu moins de 220 000 femmes.
- **2008, l'INSEE** : 25% des agressions sexuelles et 4,7% des viols dont sont victimes les femmes se produisent sur leur lieu de travail. (caresses, baisers et autres gestes déplacés non désirés).

# Définition

**Les violences sexistes** : Le sexisme se manifeste par des propos, comportements ou attitudes qui érigent la différence en raison de son appartenance à un sexe en différence fondamentale entraînant un jugement sur l'intelligence, les comportements et/ou les aptitudes de la personne qui en est victime. (Source : CSEP Conseil supérieur de l'égalité entre les femmes et les hommes Mars 2014)

**Les violences sexuelles** : Plusieurs sources s'accordent pour définir la violence sexuelle comme étant les propos, actes ou geste à connotation sexuelle, imposés et répétés à une personne qui les refuse ou ne peut les refuser. Ce n'est pas la nature de l'acte qui définit une violence sexuelle mais l'absence de consentement de la personne à qui il est infligé.

# Formes de violences sexistes et sexuelles

- l'agression sexuelle (attouchements imposés sur les parties sexuelles ou connotées sont des agressions sexuelles),
- le harcèlement sexuel,
- le harcèlement moral sexiste,
- le viol
- ...

# Des secteurs plus touchés

Une étude de Sylvie Cromer (1990) montre que le harcèlement sexuel prédomine :

- dans le secteur privé : 80 % des cas
- dans les structures de moins de 11 salarié-e-s
- majoritairement dans le secteur tertiaire.





---

# Des facteurs fragilisants

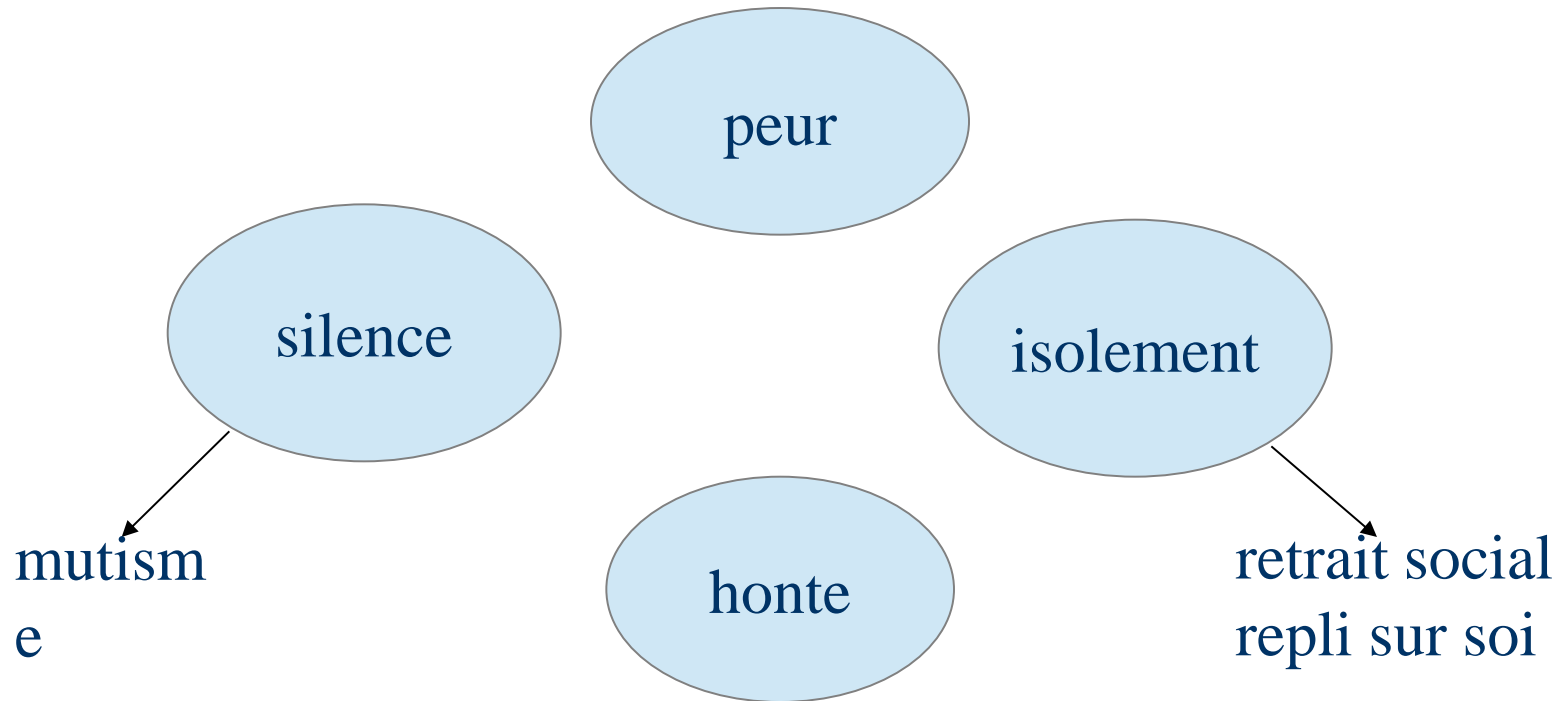
---

- les situations de précarité,
- la maltraitance dans l'enfance,
- la violence conjugale

...

# Comportement et vécu

## La spécificité des violences







---

## Des conséquences sur la santé, la vie personnelle et professionnelle

---

- perte de confiance en soi et un fort sentiment de dévalorisation...
- troubles divers : dépression, abus de substances
- congé maladie .....



---

# Dépistage

---



- un dépistage orienté est à effectuer dès suspicion
- un dépistage systématique peut être effectuer par les praticiens (médecin du travail)

# Préconisation

- La structure peut se situer en amont et mettre des mesures de prévention et mettre en place de bons canaux de communication.
- En cas de doute utiliser les ressources en interne, avoir une bonne connaissance des réseaux d'appui pour échange et orientation.



---

# Mieux connaître pour agir

---

Chaque fois qu'il y a violence, il y a deux victimes : la personne victime et le collectif de l'institution.

# Les 7 étapes d'un entretien

- Créer un climat **d'écoute et de confiance**
- **Poser systématiquement la question des violences** et détecter les signes de violences
- **Affirmer l'interdiction des violences par la loi et la seule responsabilité de l'auteur**
- **Evaluer les risques**
- Délivrer un **message de soutien**, de valorisation de sa démarche
- **Apporter une solution dans son domaine de compétence**
- **Informé et orienter la victime vers le réseau de partenaires** professionnels et associatifs.